

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DEMANDE DE DIPLÔME (ORIGINAL)

En cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré pour un diplôme qui a déjà été remis à son titulaire.

Uniquement pour les examens gérés par l'académie de Caen (CFG, DNB, Baccalauréats général et technologique, Baccalauréat professionnel, CAP, BEP, BP, BTS, Diplômes Comptables Supérieurs).

Renseignements concernant l'examen					
Examen(s):					
Spécialité / Série :					
Année d'obtention :					
Etablissement de formation :					
Diplôme obtenu par la voie de la	V.A.E. :	OUI	□ NON		
Renseignements concernant le candidat					
Nom d'usage :					
Nom de naissance :					
Prénom(s):					
Date de naissance :					
Lieu de naissance :					
Adresse :					
Code postal :	Ville:				
Téléphone :					
Adresse électronique :					
			Fait à	, le	
			Signature du candidat :		

Joindre à ce formulaire :

- 7 timbres autocollants postaux au tarif urgent en vigueur (envoi en recommandé avec avis de réception).
- La photocopie d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité valide ou passeport valide).

Adresse du Rectorat : Rectorat de Caen - D.E.C. - 168, rue Caponière - B.P. 46184 - 14061 CAEN CEDEX

ATTENTION : Toute demande incomplète ou erronée ne sera pas traitée.

Le délai de traitement est de 2 semaines à compter de la réception de la demande complète.